



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-21770245-20201215-00010910-02

## Délibération n°2020.00106

Finances – Acomptes sur subvention 2021

Séance du 15 décembre 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 31

absents représentés : 2

absent non représenté : 0

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 9 décembre, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL (à partir de la délibération n°2020.00103), M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA, William GALLÉ

### ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Mélanie ZEDE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Houria ATTLANE donne pouvoir à M. Michael VAQUETA

### ABSENT NON REPRESENTÉ :

Mme Julie MOREL (jusqu'à la délibération n°2020.00102)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2020.00106

### Finances – Acomptes sur subvention 2021

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Franck SUREAU, Adjoint au Maire, délégué aux finances – travaux, à la voirie, à l'entretien du patrimoine et accessibilité,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de verser des acomptes au Service d'aide à domicile, Centre communal d'action sociale, ainsi qu'au Comité d'action sociales et culturelles pour leur permettre de disposer, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2021, d'un fonds de roulement suffisant pour assurer leurs dépenses de fonctionnement du premier trimestre,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 8 décembre 2020,

#### **DELIBERE** **A l'unanimité**

**DECIDE** d'accorder des acomptes sur subvention selon les modalités suivantes :

<b>Organismes et associations bénéficiaires</b>	<b>Montant</b>
Service d'aide à domicile	100 000,00 €
Centre communal d'action sociale	50 000,00 €
Comité d'action sociales et culturelles	40 000,00 €

**DIT** que ces montants déterminés dans la limite des subventions accordées au titre de l'année 2020 seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

**PRECISE** que ces sommes constituent des maxima et ne seront mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.